

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
INDEX

DATE 2022		RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
JANVIER	25		CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS : NOTE 1 : En vertu de l'arrêté 2020-029, du 26 avril 2020, la séance ordinaire du Conseil municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. NOTE 2 : Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, présente les faits saillants des prévisions budgétaires 2022. PÉRIODE DE QUESTIONS : Monsieur le Maire Jules Dagenais répond aux questions transmises, par courriel, à l'adresse : administration@val-des-monts.net, le 13 décembre 2021, 23 et 24 janvier 2022, concernant les prévisions budgétaires 2022, et ce, étant donné que la séance ordinaire du Conseil municipal a été tenue sans la présence du public, se référer à la note 1 du procès-verbal. RÉSOLUTIONS 22-01-021 Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 25 janvier 2022. 22-01-022 Pour adopter les prévisions budgétaires de l'année 2022. 22-01-023 Pour accepter la levée de la séance extraordinaire.	031 032 032 032 032 032 032-034 035



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 25 janvier 2022, à 20 h, en vidéoconférence, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

ÉTAIENT aussi présents par le biais d'une vidéoconférence : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Serge Lessard, madame la Conseillère Joëlle Gauthier, et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

ÉTAIENT également présentes : Mesdames Myrian Nadon, directrice des services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe, et Michelle Périard-Brunet, directrice du service des Finances.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 21 janvier 2022

Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère,
Messieurs les Conseillers,

Objet : Séance extraordinaire du 25 janvier 2022

Conformément aux dispositions des articles 53 et 54 du règlement portant le numéro 822-18, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par la soussignée, pour être tenue le mardi 25 janvier 2022, 20 h, par vidéoconférence.

- I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II. PRÉSENTATION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2022
- III. PÉRIODE DE QUESTIONS
- IV. RÉOLUTIONS

- 1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 25 janvier 2022.
- 2. Pour adopter les prévisions budgétaires de l'année 2022.
- 3. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire.

La Directrice des services administratifs et
Secrétaire-trésorière adjointe,

Myrian Nadon



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : En vertu de l'arrêté 2020-029, du 26 avril 2020, la séance ordinaire du Conseil municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

NOTE 2 : Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, présente les faits saillants des prévisions budgétaires 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur le Maire Jules Dagenais répond aux questions transmises, par courriel, à l'adresse : administration@val-des-monts.net, le 13 décembre 2021, 23 et 24 janvier 2022, concernant les prévisions budgétaires 2022, et ce, étant donné que la séance ordinaire du Conseil municipal a été tenue sans la présence du public, se référer à la note 1 du procès-verbal.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

22-02-021

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2022

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

22-02-022

POUR ADOPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2022

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHANTAL RENAUD



No de résolution
ou annotation

22-01-022

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte les prévisions budgétaires de l'année 2022, et ce, telles que déposées :

Activités financières	
Revenus	
- Taxes	24 284 415 \$
- Paiement tenant lieu de taxes	218 485 \$
- Transferts	1 054 070 \$
- Services rendus	419 690 \$
- Imposition de droits	1 784 135 \$
- Amendes et pénalités	115 200 \$
- Intérêts	260 250 \$
- Autres revenus	46 250 \$
	28 182 495 \$
Charges	
- Administration générale	4 890 720 \$
- Sécurité publique	6 686 645 \$
- Transport	7 042 975 \$
- Hygiène du milieu	2 562 485 \$
- Santé et bien-être	86 400 \$
- Urbanisme	1 797 095 \$
- Loisirs et Culture	3 670 945 \$
- Frais de financement	770 040 \$
- Amortissement des immobilisations	2 133 205 \$
	29 640 510 \$
Excédent avant conciliation	
Conciliation à des fins fiscales	
- Amortissement	2 133 205 \$
- Remboursement de la dette à long terme	(1 709 455) \$
- Affectation fonds réservés	(108 905) \$
- Affectation du surplus libre	1 143 170 \$
- Affectation de fonctionnement affecté	- \$
- Affectation aux activités d'investissement	- \$
	1 458 015 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement	
	- \$



No de résolution
ou annotation

22-01-022

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Activités d'investissement	
Immobilisations	
Administration générale	18 000 \$
Sécurité publique	5 470 985 \$
Transport	10 390 000 \$
Hygiène du milieu	- \$
Urbanisme	800 000 \$
Loisirs et Culture	950 500 \$
Placements	- \$
17 629 485 \$	
Financement à long terme	10 827 155 \$
Revenus de transfert	6 335 325 \$
Affectation de fonctionnement affecté	- \$
Affectation de fonds réservés	467 005 \$
Activités de fonctionnement	- \$
17 629 485 \$	
Excédent (déficit) d'investissement	- \$

- Décète, conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec, que les prévisions budgétaires seront publiées dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
- Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Serge Lessard, et madame la Conseillère Joëlle Gauthier.

A voté **CONTRE** : Monsieur le Conseiller François Sylvestre.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, désire enregistrer son vote. Il vote **POUR**.

POUR : 6
CONTRE : 1

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

22-02-023

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS**

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LESSARD

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Myrian Nadon
Directrice des services administratifs et
Secrétaire-trésorière adjointe

Jules Dagenais
Maire